



Probleme avec france telecome

Par romachka, le 25/08/2009 à 22:48

Bonjour,

J'ai travaillé actuellement dans une société immobilière dans le service de comptabilité. On a racheté la nouvelle résidence à partir 31/12/2008. On a gardé les mêmes lignes (on a 4 lignes téléphoniques pour cette résidence). En mars on vient de recevoir la facture d'un montant de 6700 euros. Déjà la période de consommation comprend la période de mois d'août 2008 au février 2009. Alors que la période nous concernant est de 31/12/08 au 31/02/09. En plus, l'adresse sur la facture est bien celle de l'ancienne société. France Télécom a prélevé cette facture de notre compte bancaire. Nous avons signalé à France Télécom que nous aimerions bien payer mais que la période qui nous concerne. Donc nous avons demandé le remboursement. Plus tard on reçoit quelque chose qui concerne même pas cette facture mais les autres factures où est bien notre période de consommation, et les chèques qui nous envoient la France Télécom sont libellés au nom de l'ancienne société. On leur a envoyé un courrier avec avis de réception en demandant de libeller les chèques de remboursement à notre nom. On avait avec eux aussi une communication téléphonique où ils ont bien précisé que de toute façon on ne sera jamais remboursé même si la période nous concerne pas. Ils disent que c'est à nous de demander le remboursement vers l'ancienne société. Alors que ce n'est pas possible car elle est en liquidation.

J'aimerais bien avoir les informations sur nos droits. Et est-ce qu'on a l'intérêt de faire un appel en justice?

En ce moment je leur prépare un courrier en leur demandant le remboursement de ces factures qui nous appartiennent pas, en envoyant la copie de justificatif où est bien précisé la date à laquelle on a repris cette société.

Ensuite je veux leur dire que si aucune démarche ne sera faite on va être obligé d'envoyer cette affaire en justice. Est-ce que vous pensez que je peux dire ça?

Je vous remercie en avance de votre aide et j'attends avec passion votre réponse.

Cordialement, Nataliya